

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels

Languedoc-Roussillon



Rapport d'activités

Editorial

l'année 2005 a été marquée par la définition et l'adoption de la stratégie à 10 ans du CEN L-R qui a fait l'objet de discussions en interne et d'une réunion des principaux partenaires. Le rôle que le CEN L-R veut jouer dans les dix l'années à venir y est défini : contribuer à la gestion et à la conservation de la biodiversité dans une perspective de développement territorial durable. Il souhaite pour cela renforcer son rôle de structure d'appui aux collectivités territoriales. Quatre grands volets d'intervention sont développés.

- L'amélioration et le partage des connaissances sur la biodiversité autour du Secrétariat Scientifique et Technique de l'actualisation des ZNIEFF
- · La préservation et la gestion des espaces naturels à enjeux
 - acquérir et gérer des sites et en faire des lieux d'échange
 - accompagner et assister les acteurs locaux (agriculteurs...) et institutionnels sur des sites étendus en développant des capacités d'expertise, de mutualisation et d'évaluation.
- L'accompagnement et l'émergence de projets de développement durable des territoires dans les domaines de :
 - l'agri-environnement (promotion des bonnes pratiques, démarche-qualité ...)
 - le dispositif Natura 2000 (contractualisation, assistance à maîtrise d'ouvrage ...)
 - l'eau et les zones humides au travers de la mise en oeuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et de la révision des SDAGE (inventaires, plan de gestion, référentiels biologiques ...)
 - les documents d'urbanisme (porter à connaissance, mise en cohérence des zonages ...)
 - le génie écologique (démarches novatrices de restauration de milieux patrimoniaux ...)
- · L'information, la formation, le transfert de connaissances et de compétences et l'animation de réseau.

Parallèlement, le CEN L-R a repris deux programmes d'envergure sur la faune, la coordination du plan national de restauration de l'Aigle de Bonelli et en partenariat, le programme LIFE Butor étoilé sur l'Etang de Vendres.

35 partenaires financiers ont soutenu l'action du CEN L-R en 2005. Cette diversification est un signe positif face à la diminution des subventions de l'Etat et au tarissement des crédits européens de l'objectif 2.

L'activité ainsi menée s'est traduite dès 2006 par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région, et par la construction de nouveaux partenariats.

La stratégie de développement rural et la programmation des futurs fonds européens, l'élaboration du contrat de projets Etat-Région, les dispositifs d'accompagnement de la loi sur le développement des territoires ruraux, le 9ème programme des Agences de l'Eau et la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau doivent offrir des perspectives d'activités dans les prochaines années. Il appartient au CEN L-R de prendre des initiatives, d'affirmer ses savoir-faire dans le domaine de la préservation de la biodiversité et de la gestion des espaces naturels pour contribuer à accompagner efficacement ces politiques publiques.

Le Président, Jacques Lepart

SOMMAIRE

La Réserve Naturelle des Gorges du Gardon	2
La gestion et le suivi des sites dans le cadre de Natura 2000	3
Etudes, expertises et inventaires	6
Les plans de restauration d'espèces protégées	10
Agriculture-environnement	13
Le génie écologique : la réhabilitation de sites	15
Actions foncières	16
L'animation partenariale	17
Communication et animation	19
Rapport d'activité du CDSL	20
La formation	21
Organigramme et composition du CEN L-R	21
Le budget 2005 du CEN L-R	22

Sites d'intervention du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon | Fins de gestian | | Consentions acec is CELRL | | Gestian et suizi | | Réhabilitation de altes | | Nature acus | | Etudes Espertises fluventies | | Finsies regionales (ENIEFF, Intentitives des maires...) | | NERAULT | | AUDE | | Prenees-Orientales | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 | | 1025 |

L'action du CEN L-R

Historiquement, comme pour tous les CREN, l'action du CEN L-R est centrée sur la gestion des espaces naturels remarquables et la maîtrise foncière. Il est agréé pour la protection de la nature au niveau régional depuis 1999. Ainsi, son action s'appuie sur des missions d'expertise et d'inventaire, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion, la concertation avec les collectivités locales et les acteurs socio-professionnels des sites d'intervention.

Elle s'est développée à la faveur de grands programmes d'envergure régionale, nationale et européenne :

- l'actualisation des ZNIEFF en LR (2004-2008)
- le pôle relais lagunes méditerranéennes
- la contribution au domaine de l'agrienvironnement
- la contribution à des plans de restauration d'espèces emblématiques : Tortue Cistude, Aigle de Bonelli (2005), Outarde canepetière
- la mise en œuvre du réseau Natura 2000
- la gestion d'espace naturels remarquables : le CEN L-R est co-propriétaire et gestionnaire d'une réserve naturelle volontaire, les Gorges du Gardon. Il est propriétaire dans les Gorges du Tarn de parcelles dont la gestion est confiée au CDSL. Il agit pour instaurer une gestion agropastorale concertée dans la Basse Plaine de l'Aude
- le positionnement sur les zones humides dont la contribution au LIFE sur "les mares temporaires méditerranéennes" et aux inventaires de zones humides.

L'activité du CEN L-R s'appuie sur une équipe technique d'une quinzaine de salariés aux compétences très diversifiées. Son conseil d'administration est composé de représentants de membres individuels, associatifs, d'administrations et de collectivités locales. Son Conseil Scientifique examine et valide les programmes.

Le CEN L-R a choisi de travailler majoritairement dans le cadre de programmes subventionnés, dont certains font partie de conventions annuelles d'objectifs signées avec la DIREN, la Région, et les Départements. Il est signataire de conventions de partenariat avec le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire Botanique et la SAFER L-R.

Bilan foncier

- 2440 ha en maîtrise d'usage sur 17 sites, dont 97 ha acquis (7 sites) et 2344 ha (15 sites) en convention.
- · la plupart en zones humides.
- propriétaire dans 5 sites emblématiques : les Gorges du Gardon (55 ha, Sanilhac-Sagriès, 30) et les Gorges du Tarn (9 ha, Ste-Enimie, 48).
- Conventions de gestion avec des communes, des exploitants agricoles et des propriétaires privés.

La Réserve Naturelle Régionale des Gorges du Gardon



La Réserve Naturelle des Gorges du Gardon se situe au nord de Nîmes et couvre 465 ha sur des terrains de la commune de Sanilhac-Sagriès et du CEN L-R qui sont également gestionnaires du site.

Son classement vise à protéger par voie réglementaire un des sites emblématiques du massif et des gorges du Gardon face à une fréquentation humaine croissante et mal maîtrisée. En effet, les Gorges du Gardon sont un lieu privilégié pour les activités de plein air (baignade, canoë, escalade, randonnée...). Ces activités, qui drainent un public nombreux sont souvent à l'origine de la dégradation des milieux et de pollutions diverses.



Echos de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges du Gardon

La mise en œuvre du premier plan de gestion de la Réserve, engagée en 2004, a été poursuivie.

Accueil, information et sensibilisation du public (objectif prioritaire)

- La signalétique réglementaire (porte d'entrée, panneaux réglementaire, bornes de limite) a été installée par le chantier d'insertion de l'association FAR en collaboration avec le Syndicat Mixte du Gardon. L'inauguration a eu lieu le 3 juin 2005 en présence des différents acteurs du massif et s'est poursuivie par une visite de la Réserve.
- Les premiers éléments du projet de sentier de découverte, ont été soumis pour avis aux partenaires. Il est apparu nécessaire de retravailler certains aspects du projet pour une meilleure cohérence avec les projets portés par d'autres acteurs du massif et le nouveau statut de la Réserve. De ce fait, la programmation initialement prévue est décalée dans l'objectif d'une mise en place sur site en 2007.
- Un article présentant la Réserve et les actions en cours a été rédigé dans le bulletin trimestriel du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, « Vardo », adressé aux habitants des communes adhérentes.



Connaissance

Des inventaires complémentaires ont été conduits par le CEN L-R et ses partenaires :

- des prospections ont permis de compléter et d'actualiser la connaissance des habitats et de la flore remarquable,
- les secteurs abritant la ripisylve avant la violente crue de septembre 2002 ont été décrits et cartographiés constituant ainsi un état « zéro » pour un suivi de leur évolution.
- la connaissance du taillis de Chêne vert a été renforcée par une typologie des différentes formations végétales composant ce taillis et l'identification de modes de gestion potentiels. Cette action sera poursuivie en 2006 par le montage d'un programme expérimental des modes de gestion du taillis.

Contrat Natura 2000

En 2004, des zones de taillis de chêne vert ont été réouvertes par action mécanique. Le deuxième entretien mécanique de ces zones a été réalisé en février 2005.

Couplé au pâturage ovin il a permis de contenir la repousse de ligneux et de restaurer de grandes plages de pelouses à Brachypode rameux (milieu naturel fortement patrimonial).

Un avenant au contrat Natura 2000 devra être négocié pour permettre au berger de pâturer sur le site de la Grande Terre (en raison de l'incompatibilité d'une Prime à l'Herbe Agro-Environnementale et d'un contrat Natura 2000).

Gestion renforcée et nouveau statut

L'année 2005 a été marquée par d'importants changements dans le fonctionnement de la Réserve :

- le renforcement de l'équipe de gestion au CEN L-R,
- l'élection à l'automne d'une nouvelle équipe municipale, très motivée et désireuse de s'impliquer fortement dans la gestion de la Réserve.
- la mise en place du statut de Réserve Naturelle Régionale en remplacement de celui de Réserve Naturelle Volontaire, suite à la parution en mai 2005 du décret d'application de la loi « Démocratie de proximité » de février 2002. La compétence en matière de création et de gestion de ces espaces est confiée aux Régions.
- Un partenariat renforcé avec la Région Languedoc-Roussillon pour la gestion de la Réserve : préparation de la mise en place du comité consultatif, validation du plan de gestion, mise en œuvre du programme d'actions 2006.





Gestion et suivi de sites dans le contexte de Natura 2000

Mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de l'Etang de Valliguières

Le CEN L-R est gestionnaire du site Natura 2000 de l'étang de Valliguières. Ce site accueille 9 espèces d'amphibiens, dont notamment le Triton crêté. La préservation de la population de cette espèce d'intérêt européen, est l'enjeu central sur ce site. Un programme d'actions visant cet objectif a été défini dans le cadre du LIFE "mares temporaires méditerranéennes", validé par le comité de pilotage local et inscrit dans le document d'objectifs de l'étang de Valliguières (validé fin 2004). L'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre par le CEN L-R des premières actions de gestion du milieu, inscrites dans ce document. En effet, la commune et le CEN L-R sont les principaux propriétaires du site et une convention de partenariat entre eux, délègue la gestion des parcelles communales au CEN L-R.

Précisons que trois de ces actions font l'objet de contrat de gestion Natura 2000 signés entre l'Etat et le CEN L-R.

Les travaux mis en œuvre en 2005 concernent la restauration et l'entretien des biotopes fréquentés par le Triton crêté en phase terrestre :



Femelle de Triton crêté



Agrandissement d'une mare

<u>Travaux A</u>: Surcreusement et agrandissement d'une mare à la pelleteuse (contrat Natura 2000) réalisé en partie

<u>Travaux B</u>: Restauration de pelouses à Brachypode rameux par débroussaillage et tronçonnage (contrat Natura 2000)

<u>Travaux C</u>: Entretien de pelouses à Brachypode de Phénicie par gyrobroyage (contrat Natura 2000)

<u>Travaux D</u>: Réalisation d'abris en pierre pour les amphibiens (hors contrat) au cours d'un chantier d'automne

Parallèlement à ces actions sur les milieux, le CEN L-R assure le suivi de la population de Triton crêté mais également il assure la sensibilisation des écoliers du village au travers d'animation et le suivi administratif et financier de la mise en œuvre du documents d'objectifs.



Suivi scientifique des amphibiens

Habitats naturels d'intérêt européen sur le site "Causse du Larzac"



Sur le site Natura 2000 « Causse du Larzac », l'Etat a désigné comme opérateur local le CPIE des Causses Méridionaux qui est entre autres chargé de la rédaction du Document d'objectifs du site. Ce document est basé sur un « inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ». Cet inventaire a été réalisé en 2005 par le CEN L-R pour la partie « habitats naturels », sur un territoire recouvrant au total plus de 30 000 ha.

Près de 5000 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur plus de 12 000 ha, chiffre qui reflète la richesse du site en milieux naturels ou semi-naturels de valeur patrimoniale. Ces habitats d'intérêt communautaire concernent des milieux aussi différents que des mares temporaires, des formations buissonnantes (matorrals à Genévrier), des forêts (hêtraies calcicoles, forêts de ravin, ripisylves) ou des milieux herbacés (pelouses calcicoles, pelouses sur arènes dolomitiques, prairies de fauche). Tous ces habitats ont été présentés sous forme de fiches synthétiques qui regroupent les critères d'identification, les exigences écologiques et les mesures de gestion appropriées. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés ont ensuite fait l'objet d'une hiérarchisation patrimoniale. Des mesures de gestion appropriées pour chaque enjeu écologique ont également été proposées.

Le CEN L-R participera par la suite à la mise en œuvre du DOCOB, notamment en ce qui concerne l'application des mesures de gestion en lien avec les agriculteurs et l'évaluation de ces mesures par le suivi scientifique des habitats naturels.

Flore et milieux patrimoniaux sur le site Natura 2000 " Causse noir "

Le CPIE des Causses Méridionaux a été désigné comme opérateur local, chargé entre autres de la rédaction du Document d'objectifs (DOCOB) du site du « Causse noir ».

Dans ce cadre, le CEN L-R a réalisé l'« inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire », sur un territoire couvrant plus de 7 200 ha.

Ces habitats d'intérêt communautaire concernent des milieux aussi différents que des mares temporaires, des formations buissonnantes (matorrals à Genévrier) et des milieux herbacés (pelouses calcicoles, prairies de fauche). Pour chacun de ces habitats une fiche synthétique résumant les critères d'identification, les exigences écologiques et les mesures de gestion appropriées a été rédigée. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les priorités d'intervention en termes de mesures de gestion.

Le CEN L-R participera par la suite à la mise en œuvre du DOCOB, notamment en ce qui concerne le suivi des habitats naturels permettant l'évaluation scientifique de l'impact des mesures de gestion mises en œuvre.





Elaboration des documents d'objectifs de trois sites à mares temporaires

« Mares du plateau de Vendres » (Hérault)

Cette zone humide temporaire se situe sur un plateau viticole classé en AOC « Coteaux du Languedoc ». Le site, occupé pour moitié par des friches et des prés, abrite une végétation caractéristique de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire de « mare temporaire méditerranéenne » avec Marsilea strigosa, la fougère d'eau pubescente à quatre feuilles, espèce connue dans seulement 3 sites en France, tous en Languedoc-Roussillon.

L'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de ce site Natura 2000 a été confiée au CEN L-R, impliqué sur ce secteur depuis plusieurs années et propriétaire de deux parcelles dans le site. Cette démarche a débuté en janvier 2005 avec l'installation du Comité de Pilotage Local réunissant les différents acteurs du territoire. Après une phase de diagnostic du patrimoine naturel et des activités, elle se poursuit pour définir des propositions d'objectifs et d'actions à inscrire dans le DOCOB.

Parallèlement, le CEN L-R a poursuivi le suivi de la flore patrimoniale mis en place depuis 2004, approfondissant ainsi la connaissance de la répartition des espèces rares du site.

Sa connaissance du patrimoine naturel lui a aussi permis d'être consulté en tant qu'expert dans plusieurs démarches impliquant les mares du plateau de Vendres :

- · l'inventaire des zones humides de l'Hérault
- · des projets de transaction foncière

Enfin le CEN L-R a suivi les travaux d'élargissement de la route bordant les mares, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Hérault. L'étude d'incidence élaborée dans ce cadre a conduit à proposer la restauration du fonctionnement hydraulique des mares perturbées par des travaux d'assainissement du plateau conduits en 1998. La pérennisation des mares et de la flore remarquable devrait être assurée.



Tapis de Marsilea

« FENOUILLÈDES » ET LES « FRICHES HUMIDES DE TORREMILA » (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Le CEN L-R est opérateur local de deux sites Natura 2000 dans le département des PO: « Fenouillèdes », sur le plateau granitique de Rodès - Montalba-le-Château, et « Friches humides de Torremila », aux portes de Perpignan. Tous deux abritent l'habitat de « mares temporaires méditerranéennes ».

Cette année, le CEN L-R a soumis des propositions d'objectifs et d'actions aux services de l'Etat responsables de la mise en œuvre de Natura 2000. Cependant, sur le site des « Friches humides de Torremila », l'opposition des propriétaires bloque toujours la mise en œuvre d'une gestion.

Le site « Fenouillèdes » a été intégré à l'inventaire régional des mares piloté par le CEN L-R de manière à compléter les inventaires faunistiques sur cette zone et repérer de nouvelles mares patrimoniales. Dans ce cadre, une vingtaine de sites ont été référencés. En convention avec la coopérative « Melba », le CEN L-R a effectué un suivi de la composition floristique des zones humides situées en aval des parcelles d'enfouissement de rebuts de pêches.

L'année sur ce site, a surtout été marquée par un très violent incendie qui a parcouru plus de la moitié de sa surface au mois d'août. Au printemps 2006, le CEN L-R suivra la reprise de la végétation et, en particulier, celle des esèces patrimoniales.

Natura 2000 en Languedoc-Roussillon, vers un développement local par l'environnement

Une étude de faisabilité intitulée « Natura 2000 et l'emploi » a été lancée par le CEN L-R, en septembre 2005, en partenariat avec la DIREN L-R et la Direction du Travail, co-financée par le Fond Social Européen.

L'étude visait à :

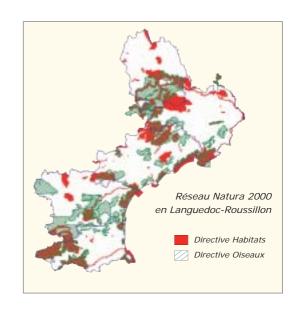
- élaborer un diagnostic des potentialités de développement local offertes par Natura 2000 autour d'un projet de territoire
- identifier les démarches d'éco-développement en France et en Europe
- identifier les besoins humains et financiers pour mettre en œuvre l'animation territoriale
- proposer l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour la mise en route du projet territorial

Contexte & problématique

En Languedoc-Roussillon, le patrimoine naturel d'intérêt communautaire est l'un des plus riches au niveau national. 140 sites Natura 2000 ont été transmis représentant un tiers du territoire régional. La région a donc une responsabilité particulière visà-vis de la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000.

Au travers de la loi de Développement des Territoires Ruraux, la France a choisi de confier la mise en oeuvre de cette politique aux collectivités.

Aujourd'hui, la problématique est de concilier l'objectif de conservation de la diversité biologique et le développement local pour pérenniser ce dispositif. Le comité de pilotage réunit en décembre 2005 a lancé l'étude. 10 opérateurs ont été sélectionnés et seront rencontrés en 2006 pour connaître leurs besoins sur la base des enjeux environnementaux dans leur territoire.







A l'heure où les orientations des Fonds structurels européens 2007-2013 sont en cours de finalisation, le projet s'intègre entièrement dans les finalités stratégiques et les objectifs opérationnels du Plan Stratégique National de Développement Rural, qui définit les priorités de leur utilisation. La mise en place d'un réseau régional des opérateurs Natura 2000 doit permettre de se préparer à ces nouvelles orientations.

Plate-forme d'informations foncières sur l'environnement

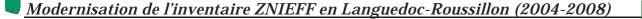
Répondant à un souci de mutualisation des informations des opérateurs fonciers et du CEN L-R, un projet a été monté pour étudier la faisabilité de création d'une plate-forme d'information environnementale sur le foncier dans les sites Natura 2000, visant à faire partager et circuler l'information environnementale auprès des Départements, de la SAFER L-R (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et des Notaires pour orienter la gestion durable des territoires à enjeux faisant l'objet d'opérations foncières.

Ce projet devrait se réaliser à partir de 2006.



tudes, expertises et inventaires

Le CEN L-R assure le secrétariat scientifique et technique de cette opération.





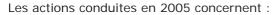












- Une analyse descriptive de l'ancien inventaire afin de mettre en évidence les manques et les incohérences de ce premier travail, au regard de la méthodologie de modernisation.
- Une analyse de la jurisprudence nationale. Effectuée par le bureau d'études Naturae, elle a mis en lumière l'intérêt de bien justifier scientifiquement les périmètres ZNIEFF car près de 50% des décisions de justice remettent en cause la valeur réelle des ZNIEFF en s'appuyant sur l'imprécision des enjeux écologiques.
- Des outils de communication à destination du Grand public et des collectivités : plaquettes, questionnaires « 10 questions -10 réponses »
- Une analyse de la bibliographie naturaliste régionale depuis 1990 au sein principalement de la bibliothèque de la DIREN L-R.
- La rédaction de la liste des habitats naturels déterminants
- Un travail d'identification des porteurs de données naturalistes en région et la préparation d'un modèle standard de convention.
- La conception d'une base de données permettant de centraliser l'ensemble des données naturalistes qui seront collectées auprès d'une centaine de porteurs.
- La signature des premières conventions de mise à dispositions des données auprès des porteurs des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault et de Lozère.





Deux comités de pilotage du programme se sont réunis et le plan de financement a été totalement réalisé pour la période 2004-2006.

Enfin, en parallèle des ZNIEFF « terrestres », le CEN L-R a lancé en fin d'année 2005 avec la participation de l'association ADENA (Agde), la mise en place d'une méthodologie pour établir une liste des espèces déterminantes, de la faune, de la flore et des habitats naturels terrestres et marins en vue d'élaborer des ZNIEFF « Mer » en cohérence avec celles proposées en région Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Tous les documents d'information sur les ZNIEFF sont disponibles sur www.cenlr.org

Actualisation de la Florule de la vallée de la Mare et ses environs (E. Pagès, 1912)

En 1912, E. Pagès publie la Florule de la Mare, document unique listant l'ensemble de ses observations botaniques dans la vallée de la Mare et ses environs (Hauts-Cantons Héraultais). Sous l'impulsion du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et de l'Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts-Cantons, le CEN L-R, en partenariat avec le Conservatoire Botanique Méditerranéen, a actualisé ce document en rassemblant l'ensemble des observations botaniques réalisées ses vingt-cinq dernières années.

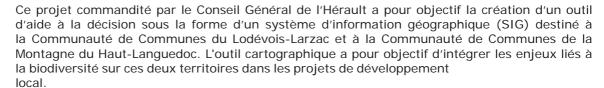
Parmi les 1600 taxons observés par Pagès, dont de nombreuses variétés, 198 non pas été revus (soit 12%). Quelques journées de prospections ont permis de retrouver certains taxons mais de nouvelles herborisations de l'AMBHHC en 2006 devraient permettre de compléter cet inventaire et faire le bilan entre taxons non revus et nouveaux taxons pour le bassin versant de la Mare.



Cartographie de la biodiversité dans le Lodévois-Larzac et la Montagne du Haut-Languedoc

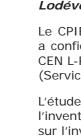






Cette étude se présente sous la forme de deux volets :

- Volet 1 : " biodiversité ". Il prend en considération l'avifaune, les habitats naturels et la flore,
- Volet 2 : " espace agricole et rural ". Il prend en considération l'évolution du territoire au travers notamment de l'agriculture et de l'urbanisation.

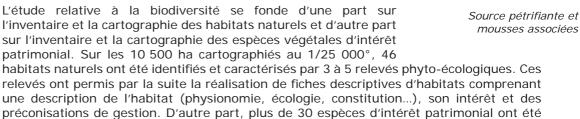


Ancolie des Causses et son habitat

Lodévois-Larzac

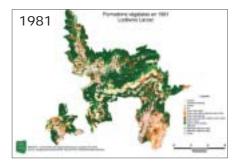
Le CPIE des Causses méridionaux, maître d'œuvre de ce projet a confié l'étude de la biodiversité (habitats naturels et flore) au CEN L-R et le volet relatif à l'espace agricole et rural au SIME (Service Interchambre Montagne et Elevage).

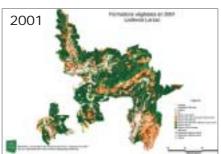
L'étude relative à la biodiversité se fonde d'une part sur l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et d'autre part sur l'inventaire et la cartographie des espèces végétales d'intérêt patrimonial. Sur les 10 500 ha cartographiés au 1/25 000°, 46



prospections, huit espèces envahissantes ont été cartographiées, les milieux les plus touchés étant les bords de cours d'eau et les cultures.

La hiérarchisation des habitats naturels en terme de rareté et de vulnérabilité a permis de mettre en évidence les habitats les plus menacés et ceux dont l'enjeu en terme de conservation est le plus important. La superposition de la carte des habitats et de la flore d'intérêt patrimonial a permis la réalisation d'une carte des enjeux environnementaux et d'identifier les problématiques écologiques majeures liées aux milieux naturels sur le secteur. 10 % du territoire du Lodévois-Larzac présente un enjeu fort à très fort pour la préservation de la biodiversité, 65 % un intérêt moyen et 25 % un intérêt faible (habitat naturel commun, cultures...). Sur ces critères, 9 secteurs présentant un intérêt patrimonial très fort ont été cartographiés plus finement (1/5000°) et ont fait l'objet d'une étude plus précise. L'action doit se prolonger par des mesures de gestion et de sensibilisation.





Cartographie de l'évolution de la végétation

observées et cartographiées. Parmi celles-ci, on note la présence de deux espèces protégées au niveau national l'Ancolie des Causses (Aquilegia viscosa subsp. viscosa) et la Jurinée

naine (Jurinea humilis) et une quinzaine d'espèces déterminantes ZNIEFF. Au cours de ces



Montagne du Haut-Languedoc

L'étude relative à la biodiversité a été menée par le CPIE du Haut-Languedoc. Le CEN L-R a partcipé à l'inventaire et à la cartographie de la flore d'intérêt patrimonial. Au total, 28 plantes d'intérêt patrimonial ont été observées dont les très rares Lycopode en massue (Lycopodium clavatum), Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe) et Linaigrette à gaine (Eriophorum vaginatum).

Lycopode en massue

En 2003, le Parc National des Cévennes (PNC) a lancé la réalisation d'un guide à destination du « grand public » sur les habitats naturels (groupements végétaux) présents dans son territoire. En 2005, le PNC a souhaité faire appel au CEN L-R pour compléter et finaliser cet ouvrage.

Plus de 55 fiches descriptives ont ainsi été relues et améliorées, notamment en ce qui concerne la définition des unités de végétation, leur cortège floristique, la dynamique de la végétation dans le temps et l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces.

Ce guide, dont la parution est prévue courant 2006 aux éditions Libris dans la collection « Les guides de terrain des Parcs Nationaux de France », sera le premier ouvrage de vulgarisation traitant des habitats naturels d'un territoire de notre région. Il s'agit donc d'un projet pilote qui pourrait être transposé à d'autres ensembles cohérents de la région (Parcs naturels régionaux notamment), voire même au Languedoc-Roussillon dans son ensemble.



Inventaire des mares en Languedoc-Roussillon

Initié en 2003, l'inventaire régional des mares a été poursuivi par la réalisation des phases de prospection de terrain et d'analyse du patrimoine naturel de ces milieux afin de connaître la contribution au patrimoine régional. Ces étapes ont été réalisées en collaboration avec le Pôle Relais Mares et Mouillères et grâce à des structures partenaires relais : le CDSL et ALEPE en Lozère ; les Ecologistes de l'Euzière et Caracol dans l'Hérault ; le COGard et Méandre dans le Gard ; le GOR, l'OPIE L-R dans les P.O. ; Aude Claire et la LPO 11 dans l'Aude.



Les principales activités en 2005 ont porté sur :



A RAYSON



- La finalisation du repérage des mares sur les fonds cartographiques et les photos aériennes de l'IGN: 8305 mares ont ainsi été inventoriées avec une moyenne de 2015 mares par département (à l'exception de la Lozère: 241 mares),
- Le choix de carrés de prospections représentatifs des différents milieux présents dans les départements. Sur chacun de ces carrés échantillons, des investigations de terrain ont permis d'étudier plus finement 354 mares. Les densités de mares varient de 0,2 mares/km² pour l'Aude et les PO à 0,4 pour le Gard et l'Hérault. Les premiers résultats issus de la cartographie ont servi de base aux prospections et se sont également révélés plus ou moins fiables selon les départements : moins de 20 % des mares repérées préalablement ont été retrouvées sur le terrain par les structures des P.O. et de l'Aude alors que l'on dépasse les 50 % pour les deux autres départements littoraux. Ces disparités peuvent s'expliquer par la disparition de nombreuses mares suite à l'aménagement mais aussi à des difficultés méthodologiques et climatiques qui ont limité les investigations.
- La désignation d'une dizaine de mares échantillons, par département, à partir des résultats des prospections. Ces mares vont faire l'objet de prospections plus fines sur le terrain pour les amphibiens, les odonates et la flore afin d'établir un diagnostic fonctionnel et de faciliter la mise en évidence de sites nécessitant une intervention urgente.
- La réalisation d'une maquette de plaquette de sensibilisation sur les mares et la nécessité de les préserver : Présentation des intérêts, de la faune et

de la flore associées, des menaces existantes ainsi que des programmes et actions mis en place en leur faveur. Cette action est menée en collaboration avec le GRAINE L-R (réseau d'éducation à l'environnement).

Pour 2006, le CEN L-R souhaite prolonger les investigations de terrain sur les mares échantillons afin de permettre aux structures relais d'inventorier l'ensemble des espèces abritées par les mares et de définir des mesures de protection et de gestion sur les sites fortement menacés à court terme.

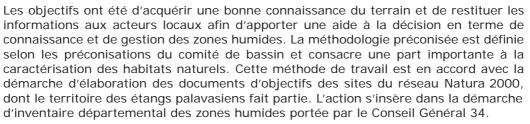
Des propositions seront faites pour donner suite au programme et faciliter notamment la réalisation des mesures de gestion proposées. Le partenariat initié avec la Fédération des Chasseurs pour la gestion de certains sites sera également relancé et les actions de sensibilisation poursuivies.



Inventaire des zones humides des étangs palavasiens (Hérault)



L'inventaire détaillé des zones humides localisées entre Palavas et Frontignan a été lancé par le SIEL (syndicat mixte des étang littoraux) sur son périmètre dans le cadre du Défi Territorial « étangs palavasiens » développé avec l'Agence de l'Eau RM&C et le soutien financier du Département de l'Hérault et de la DIREN L-R. Sa réalisation technique a été confiée au CEN L-R.





Scorzonera parviflora

31 zones humides ont été inventoriées couvrant 2 070 ha, soit près de 13 % du territoire ; les lagunes n'étant pas prises en compte. Les prospections fines menées sur le terrain ont permis d'identifier 58 habitats naturels dont 4 d'intérêt communautaire prioritaires et 64 espèces de flore remarquables dont 5 protégées au niveau national. Cette richesse en fait un secteur d'une grande importance pour la préservation des zones humides et des espèces associées.



Une hiérarchisation des zones humides a été réalisée afin de mettre en avant les zones d'un grand intérêt (patrimonial et paysager) et vulnérables, de façon à mener en priorité des efforts de protection et de restauration sur ces milieux particulièrement fragiles. Des fiches actions ont ensuite été élaborées afin d'orienter le SIEL dans ses actions futures : elles portent sur des actions de préservation des habitats et de la flore, d'animation et coordination, d'information et sensibilisation ainsi que sur l'accroissement des connaissances scientifiques et la mise en place de suivis.

La réalisation de l'inventaire a été encadrée par 4 réunions du comité de pilotage et 2 réunions d'informations organisés par le SIEL. Une restitution

publique auprès des acteurs locaux sera organisée en 2006 afin de faire connaître les résultats de l'inventaire et les préconisations qui ont pu être proposées.

L'inventaire va constituer une base de travail pour le DOCOB du site Natura 2000, prévu en 2007.



Concertation autour des étang asséchés en Languedoc-Roussillon



En 2004, le CEN L-R a édité une plaquette destinée à sensibiliser les usagers et les communes abritant un étang asséché, sur les multiples valeurs de ces étangs. Dans la continuité de sa démarche, il a organisé, en s'appuyant sur les structures locales, des réunions d'informations de manière à mieux faire connaître ces zones humides, souvent ignorées et à mettre en évidence la nécessité d'une gestion cohérente et compatible avec la préservation de ce patrimoine remarquable.

Les étangs asséchés du Languedoc-Roussillon constituent un patrimoine culturel, paysager et naturel, remarquable en quête d'un équilibre entre protection et valorisation. Les étangs de Montady (34) et de Marseillette (11) sont des exemples de sites dans lesquels se superposent tous ces enjeux et où ont été organisées les réunions d'informations. Des débats avec les acteurs et usagers concernés ont pu être menés sur les enjeux et les projets relatifs à la valorisation des étangs et principalement sur le projet collectif de recherche « Autour de l'étang de Montady - Espace, environnement et mise en valeur du milieu humide en Languedoc, des oppida à nos jours » et la proposition de classement du site de l'étang de Marseillette.

Etangs de Capestang (34) et de Marseillette (11) : Faisabilité d'un plan de gestion concerté

Parallèlement, le CEN L-R a encadré un groupe d'étudiants de l'ENSAM sur la faisabilité de mise en œuvre d'un plan de gestion de l'Etang de Capestang. Une vingtaine d'acteurs locaux ont été rencontrés pour qu'ils expriment leur perception de l'étang et de sa gestion.

L'étang est intégré au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux et a été proposé par le CEN L-R dans le cadre de l'activité du pôle-relais lagune et sélectionné par le MEDD comme site test pour la mise en œuvre de la loi DTR (Développement des Territoires Ruraux). Le CEN L-R poursuit ses investigations sur les étangs en 2006 avec la réalisation de l'étude de faisabilité du classement de l'étang de Marseillette et le suivi du test de la mise en œuvre de la loi DTR sur Capestang (exonération fiscale des zones humides et contractualisation de Mesures Agri-Environnementales.



Les plans de restauration d'espèces protégées

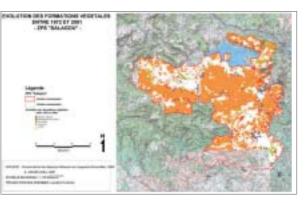
Le Plan National de Restauration de l'Aigle de Bonelli

En 2005 le CEN L-R a pris en charge la coordination du PNRAB et du Collectif qui l'anime. Les actions développées spécifiquement par le CEN L-R s'orientent sur l'amélioration des connaissances de l'espèce (baguage des poussins, dynamique des populations, suivi) et l'étude des territoires incluant les sites et la concertation avec tous les acteurs concernés par leur gestion. Les aspects ornithologiques de terrain (surveillance des sites, suivi de reproduction) sont délégués aux structures partenaires spécialisées.



LIFE Bonelli

Un dossier "LIFE Nature" (L'Instrument Financier pour l'Environnement) pour la conservation de l'Aigle de Bonelli a été élaboré par le Collectif Bonelli* et porté par la Ligue de Protection des Oiseaux auprès de la Commission Européenne courant 2005. Ce programme LIFE Nature visait 5 sites et 12 couples cantonnés répartis sur les trois régions. Il n'a pas été retenu par la Commission Européenne.



Visualisation de la fermeture des milieux (orange) sur la ZPS "Salagou" entre 1972 et 2001

Cartographie des habitats favorables à l'espèce

La cartographie des habitats d'oiseaux et leur évolution sur les ZPS désignées pour l'Aigle de Bonelli du Gard et de l'Hérault a été réalisée par le CEN L-R pour 3 des 4 sites NATURA 2000. Cette cartographie permet de rendre compte de l'évolution des biotopes fréquentés par l'Aigle dans ses domaines vitaux et de l'accessibilité des proies. Ce travail s'achèvera en 2006.

Sensibilisation en Languedoc-Roussillon

Ce volet de la conservation de l'espèce a été articulé en six actions qui seront poursuivies durant l'année 2006 :

- <u>Action 1</u>: Enquête pae questionnaire auprès des acteurs socio-économiques à propos de l'Aigle de Bonelli. Les acteurs cynégétiques ont été sondés par la Fédération Régionale des Chasseurs, partenaire du PNRAB.

- <u>Action 2</u> : Communication et information du grand public par la voie des médias : rédaction d'articles et de brèves pour la presse locale et nationale.
- Action 4: Information et Sensibilisation des acteurs socio-économiques locaux concernés
- $\underline{\text{Action 5}}$: Sensibilisation des scolaires des communes concernées en partenariat avec le GRAINE L-R (réseau d'éducation à l'environnement)
- <u>Action 6</u> Renouvellement de l'enquête d'opinion en fin de projet pour évaluer les incidences de l'opération Communication/sensibilisation





Baguage des poussins

Un programme pour les chiroptères du Sud de la France (Gard)

En Europe, les chauves-souris, qui sont des témoins avérés d'une forte diversité biologique, sont parmi les mammifères les plus menacés.

Le Sud de la France est particulièrement riche en chiroptères puisqu'il accueille 31 des 33 espèces nationales. Il y a donc une forte responsabilité des régions méridionales pour la conservation de ce patrimoine. C'est pourquoi depuis 2004 est lancé le programme LIFE. « Conservation de 3 Chiroptères cavernicoles dans le Sud de la France », piloté par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM). Ce programme d'envergure implique 13 sites Natura 2000 sur 5 régions méridionales et 13 structures partenaires. Sur les Gorges du Gardon, le CEN L-R est parti prenante de ce LIFE en collaboration avec le Syndicat Mixte, le Conseil Général du Gard et le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon.

Les missions du CEN L-R dans le programme et pour lesquels il a oeuvré en 2006 sont la protection physique de gîtes (grottes de la Baume et du Sambuc dans les gorges du Gardon), la bonne information et sensibilisation du public fréquentant ces sites.



Mobilisation pour une tortue liée aux zones humides : la Cistude d'Europe

La Cistude est une tortue d'eau douce d'intérêt patrimonial européen. Cette espèce est globalement en déclin dans la région. Sa disparition totale est même à craindre dans les années à venir si aucune mesure de gestion n'est prise pour inverser cette tendance.

Depuis 2004, une étude préalable, coordonnée par le CEN L-R, visait à construire un plan régional d'action avec tous les partenaires gestionnaires, scientifiques (EPHE, Tour du Valat) et institutions les plus concernés par cette espèce et ses milieux de vie.

Les objectifs de l'étude préalable visaient à :

- porter un diagnostic sur les populations régionales
- évaluer les populations les plus viables et définit des actions de conservation
- analyser la faisabilité d'une réintroduction dans les Réserves Naturelles de l'Estagnol et du Bagnas
- élaborer un plan de communication et de formation

En 2004, les investigations menées ont confirmé le statut critique de l'espèce en Languedoc-Roussillon. C'est sur la base de ce constat qu'en 2005, le CEN L-R et ses partenaires ont construit un plan d'actions pour préserver les dernières populations connues. Aussi, un projet de réintroduction de l'espèce a été conçu afin de reconstituer des foyers de populations dans des secteurs favorables.

Les principales actions menées en 2005 sont :

- La finalisation d'une synthèse sur le statut régional de la Cistude d'Europe mais également de l'Emyde lépreuse (tortue protégée) et de la tortue de «Floride» (espèce exotique).
- La poursuite des prospections sur les marais en bordure de l'étang de l'Or pour préciser la connaissance sur cette population
- L'analyse génétique des populations régionales en collaboration avec le Museum de Dresde (Allemagne)
- La sensibilisation d'acteurs locaux concernés par l'espèce (pêcheurs professionnels, collectivités locales, gestionnaires de lagunes...)
- La rédaction d'un dossier descriptif de projet de réintroduction de l'espèce qui a été validé par le Conseil Scientifique du CEN L-R fin 2005
- · La définition d'un plan de communication pour les années à venir
- La construction d'un dossier de candidature Life pour la conservation de la Cistude en Languedoc et en Camargue (en collaboration avec le Parc naturel régional de Camargue et les Marais du Vigueirat)

Cette dernière action si elle n'a finalement pas abouti, aura permis des échanges inter-régionaux fructueux et la formalisation du programme d'action pour 2006 en Languedoc-Roussillon, orienté principalement vers la soumission du dossier de réintroduction au Conseil National de Protection de la Nature.

ANT TOTAL PROJECTION OF THE PR



Préservation de la flore méditerranéenne protégée : projet "SEMCLIMED"



Sternbergia colchiciflora

Le projet GENMEDOCC, sur la conservation de la flore méditerranéenne est en cours et regroupe dix partenaires de Méditerranée occidentale. Ce projet a pour objectif principal la constitution d'une banque de graines d'espèces végétales méditerranéennes menacées. Ces partenaires veulent poursuivre ce programme dans une deuxième phase vers une action appliquée, notamment la restauration d'habitats patrimoniaux et la conservation d'espèces remarquables. Dans cette optique, le CEN L-R a été sollicité par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles comme partenaire pour ce deuxième programme.

Objectif

L'objectif des actions en Languedoc-Roussillon est de conserver ou restaurer les habitats et espèces végétales prioritaires en terme de menaces, de sensibiliser sur ces aspects ainsi que de partager son savoir-faire avec les autres partenaires. Le programme est prévu sur deux ans (sur 2006/2008).

Le CEN L-R coordonnera la phase d'actions sur le terrain en Languedoc-Roussillon. *Marsilea strigosa, Iris xiphium, Sternbergia colchiciflora* sont quelques unes des espèces hautement patrimoniales qui seront concernées par des actions des préservations (gestion agro-pastorale, renforcement de populations, restauration de milieux...).

En 2005, l'action a consisté à échafauder le cahier des charges de la participation du CEN L-R à cette dynamique internationale.

Gestion conservatoire des laro-limicoles (Languedoc-Roussillon)

Les laro-limicoles sont un groupe d'oiseaux inféodés aux milieux lagunaires. Malgré la très forte attractivité du littoral et sa grande capacité d'accueil potentielle, les observations montrent, depuis de nombreuses années déjà, que les laro-limicoles ont tendance à nicher sur des sites peu propices : zone surfréquentée, habitat naturel dégradé, site envahi par le Goéland leucophée.

Ainsi le CEN L-R avec l'aide du Pôle Relais lagunes a mis en place un programme de conservation sur 7 sites en Languedoc. Il se décline selon quatre axes de travail.



Goélands railleurs



Suivi des nichées de Goéland leucophée

- 1 Réalisation d'études diagnostics du site et des populations,
- 2 Mise en place de tests de gestion in situ afin d'alimenter au mieux les futurs plans d'action sur ces sites (contrôle des populations de goélands, gestion hydraulique...).
- 3 Lancement d'une véritable concertation avec les différents acteurs présents sur le site (chasseurs, naturalistes, gestionnaires, propriétaires) afin de mieux prendre en compte les exigences écologiques de ces espèces et d'essayer de trouver des compromis entre les différents usages,
- 4 Mise en place d'une communication importante vers le grand public et les élus pour les sensibiliser à l'intérêt de mener des programmes de conservation de ces espèces (Réalisation d'une plaquette, préparation d'un colloque à destination des élus pour la fin de l'année 2006)

Ce programme implique de nombreux partenaires techniques et financiers : le COGard, la LPO Aude, les Amis du Marais du Vigueirat, le Conservatoire du Littoral, l'Entente Inter-Départementale de Démoustication (EID), le SIEL, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, la DIREN L-R, la Région L-R et le Département de l'Hérault.



Programme Life de conservation du Butor étoilé (Hérault & Aude)



L'étang de Vendres constitue la pièce maîtresse des zones humides de l'embouchure de l'Aude abritant une vaste roselière de près de 1000 hectares. Au cours de ces vingt dernières années, cet habitat s'est dégradé sur près de 80% de sa superficie en raison de nombreux conflits d'usages ayant entraîné une salinisation et une dégradation de la qualité de l'eau.

Deux démarches à l'origine distincte, le Life Butor sur l'étang de Vendres et de la Matte porté par le CEN L-R et le plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude animé par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA) ont mutualisé leurs moyens pour élaborer un programme de réhabilitation hydraulique.

Ce travail s'est basé sur une vaste concertation mise en œuvre avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels dans le but d'établir des règles de gestion de l'eau. L'ensemble devra être transcrit en règlement d'eau ayant une valeur réglementaire.

Un programme de travaux a été validé et une première phase a pu être mise en œuvre dans le cadre du programme Life. Cette réalisation de travaux urgents a considérablement amélioré la crédibilité des opérateurs auprès des acteurs locaux. La démarche globale de plan de gestion a offert un cadre à la concertation et des garanties de gestion des milieux à long terme.

Le Butor étoilé, disparu en 2004 sur l'étang de Vendres est réapparu en 2006 et les résultats du Life sont très positifs sur la roselière, comme en témoigne la présence en 2005 de la plus grande colonie de Héron pourpré de France comptant pas moins de 680 couples.



Etang de Vendres

Le programme a également permis la réalisation de deux panneaux d'information sur le programme de réhabilitation hydraulique et sur la fragilité de la roselière. Ils seront posés en 2006 à proximité de la vanne du Chichoulet.

Parallèlement, une action de médiation environnementale, soutenue par la Fondation de France, utilisant un jeu de rôle "Butor Star" mis au point par le CEFE-CNRS va être testé en 2006 avec des acteurs locaux dans le but de consolider les acquis de la gestion durant le programme Life et le plan de gestion de la Basse plaine de l'Aude.





Restauration des apports d'eau douce





La gestion agro-pastorale des Basses Plaines de l'Aude (Hérault & Aude)



Dans le cadre du Plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude piloté par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, le CEN L-R a poursuivi son action sur la gestion des prairies humides et le partage de l'espace agropastoral des 5 communes concernées : Lespignan, Vendres et Nissan-lez-Ensérune (34), Fleury d'Aude et Salles d'Aude (11).

Les expérimentations sur *Lippia canescens*, plante envahissante des prés salés de la Basse Plaine, ont fait l'objet d'un premier suivi. Au vu de premiers résultats, il a été décidé d'appliquer ces interventions à l'échelle des parcelles du domaine départemental de la Plaine à Nissan.

Par ailleurs, les négociations sur les marges de l'étang de Vendres exploitées par un manadier ont abouti à la mise en place d'un calendrier de pâturage tenant compte des enjeux environnementaux et des contraintes techniques de l'activité pastorale. La contractualisation d'un contrat d'agriculture durable et la convention d'usage avec le CELRL, auxquels le CEN L-R a apporté son expertise technique et scientifique, doivent permettre de concilier la conservation du patrimoine naturel et la stabilité socio-économique de l'exploitation.

Sur la plaine de Lespignan, un nouvel éleveur ovin exploite désormais seul les prés. Etant disposé à respecter le cahier des charges établi par le CEN L-R, une convention sur 6 ans pour l'usage agropastoral des terrains du CEN L-R et de ceux de la commune est en cours de signature. Par ailleurs, la venue de cet éleveur relance les négociations avec les associations de propriétaires.



Parallèlement, dans l'optique d'un projet de redéploiement de l'activité agropastorale entre la Basse Plaine et les Basses Corbières, le CEN L-R a réalisé la cartographie des habitats naturels ainsi qu'une analyse de l'évolution des formations végétales des zones de parcours communal de Villesèque-des-Corbières. Cela a permis de donner des premières indications sur la complémentarité de ces deux territoires en termes de gestion pastorale pour la conservation d'habitats d'intérêt communautaire.

Appui aux diagnostics écologiques et à la gestion agro-environnementale de zones humides du Conservatoire du Littoral (CELRL)



Le CEN L-R a signé en fin 2003 une convention avec le CELRL en vue notamment d'apporter un soutien technique et scientifique relatif à l'inventaire du patrimoine naturel et aux préconisations de gestion des milieux naturels sur ses propriétés. Quatre sites remarquables où le CELRL souhaite maintenir ou réintroduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ont été choisis pour initier cette démarche : Domaine de Frescati dans l'Aude, Etang de Vendres, Prés du Baugé et Tartuguière dans l'Hérault.

L'action se déroule sur au moins deux ans. L'objectif de la convention, signée pour une durée de cinq ans, est de pouvoir travailler chaque année sur de nouveaux sites, tout en suivant l'impact des mesures prises sur les terrains ayant déjà fait l'objet d'expertise et de cahier des charges d'exploitation.

En 2005, les diagnostics écologiques ont été complétés et les cahiers des charges d'exploitation affinés. Sur l'étang de Vendres, la démarche a abouti à la signature par un exploitant d'un Contrat d'Agriculture Durable en lien avec la conservation de milieux remarquables (voir chapitre : La gestion agro-pastorale des Basses Plaines de l'Aude).

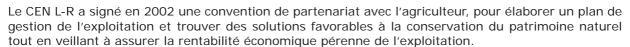


Gestion conservatoire de prairies et pelouses du Haut Bassin versant de la Roujane (Aude)

Le Domaine de Peyremale est un élevage ovin viande de 75 ha en agriculture biologique situé sur la commune de Montolieu dans l'Aude.

Il est situé dans la zone de transition entre climat méditerranéen et climat océanique sur un petit bassin versant où des formations géologiques calcaires jouxtent des granites et des roches siliceuses. L'hydromorphie des sols est également très variable sur le domaine où alternent prairies sèches et prairies humides permanentes non drainées.

La combinaison de ces facteurs associée aux pratiques respectueuses de la biodiversité de l'agriculteur permet à de très nombreuses espèces de la flore et de la faune de se développer.



En 2004 le CEN L-R, soucieux d'aller encore plus loin dans cette démarche, a monté un projet soutenu par des fonds européens (Objectif 2) afin de compléter les inventaires et le suivi de la flore et des habitats naturels et de réaliser des études faunistiques sur l'avifaune, les insectes, les amphibiens et les reptiles. Ces inventaires réalisés par l'OPIE L-R, Aude Claire et la LPO Aude, ont confirmé l'intérêt patrimonial du site et des pratiques agro-pastorales pour le conserver.

Ce programme comprend également une action de valorisation du Domaine de Peyremale dans le cadre de formations supérieures axées sur l'agri-environnement.



Diagnostics agro-environnementaux d'exploitations (Gard)

Le CEN L-R, en partenariat avec l'association Méandre a réalisé en 2005 huit diagnostics agroenvironnementaux d'exploitations agricoles situées sur les sites NATURA 2000 du Causse Noir, du Causses de Campestre et du Causse de Blandas. L'opérateur du Document d'Objectifs et commanditaire de ces diagnostics est le CPIE des Causses Méridionaux.

Ces diagnostics sont réalisés préalablement à la signature d'un Contrat d'Agriculture Durable par l'exploitant. Ils visent à identifier les enjeux écologiques d'une exploitation et à mesurer l'influence des pratiques de l'exploitant sur les milieux.

La synthèse de ces observations permet la proposition de mesures agro-environnementales cohérentes avec les problématiques environnementales et agricoles spécifiques à chaque exploitation. En 2005, 4 Contrats d'Agriculture Durable ont été signés sur les Causses Méridionaux.

L'enjeu est de promouvoir cette méthodologie dans le cadre des documents d'objectifs et des démarches de certification écologique.

Fiches "Agriculture-environnement en Languedoc Roussillon"

21 fiches agri-environnement ont été finalisées, éditées, reproduites et diffusées en 2005 (1000 exemplaires). Ces documents techniques ont bénéficié d'une très bonne critique de la part des destinataires. Le CEN LR poursuit la diffusion et reçoit régulièrement des demandes.

Une deuxième phase du projet a été montée par le CEN en collaboration avec les Chambres d'Agriculture et l'association Geyser. L'objectif est de travailler sur la sensibilisation à l'agri-environnement en utilisant les fiches comme support.

Ainsi, les fiches seront présentées aux animateurs des documents d'objectifs de sites NATURA 2000 dans le but de contribuer au montage des contrats NATURA 2000 et des Contrats d'Agriculture Durable.

Les fiches seront valorisées également en tant qu'outil pédagogique au service des formations agricoles et agri-environnementales.

Enfin, les partenaires du projet ont proposé d'organiser des journées départementales de l'agri-environnement dont le contenu aura comme base thématique une sélection des 21 fiches.

L'objectif est de faire de ces journées, des moments de rencontres, d'échanges et de discussion entre le milieu agricole et celui de la conservation de la nature, mondes n'ayant pas forcément l'habitude de se côtoyer.



Le génie écologique : la réhabilitation de sites

Renaturation du site de compensation de l'Ile des Brotteaux (Gard)



Les travaux, réalisés à la fin de l'année 2004 (reprofilage des berges, couche d'étanchéité au fond, alimentation en eau par une éolienne hydraulique) ont permis de finir la création des mares et de réaliser un premier état de leur évolution.

Les suivis de la végétation et de la faune réalisés en 2005 montrent un accroissement de la diversité spécifique grâce aux espèces inféodées aux mares.

En effet la mise en eau des deux mares fin 2004, a constitué un évènement écologique important au niveau du secteur puisque ces mares offrent à la fois un milieu de vie pour de nombreuses espèces des zones humides (amphibiens, reptiles, oiseaux, libellules...) et des ressources alimentaires pour plusieurs autres espèces terrestres qui les fréquentent pour s'y abreuver ou pour s'y alimenter.

La concertation avec les principaux acteurs intervenant ou susceptibles d'intervenir sur le site (communes, Compagnie Nationale du Rhône, Société de Chasse de Mornas) a été poursuivie en 2005. Elle a abouti à un premier partenariat avec la CNR pour la réalisation d'actions en 2006 (signalétique, plaquette de présentation du site, animations pour les scolaires). Concernant la Commune de Mornas, un projet de convention a été élaboré pour la gestion future du site (police et surveillance, gyrobroyage des prairies...); il devrait aboutir en 2006.



La réhabilitation de sites dégradés sur le Canigou (Pyrénées-Orientales)

Les actions sont conduites sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Canigou Grand site et en partenariat avec l'Office National des Forêts.

LE SITE DES CORTALETS

Les suivis réalisés en 2005 ne montrent pas de changements significatifs de la végétation entre 2004 et 2005 dans les enclos au niveau des paramètres mesurés (nombre de contacts de la végétation, richesse spécifique et diversité). Comme en 2004, l'absence de respect des enclos est à l'origine de la pénétration du bétail et parfois du public dans les enclos, induisant parfois un fort pâturage et le piétinement de la végétation.

Concernant la cicatrisation des anciennes places à feux entre 2001 et 2005, on note que 70 % des placettes ont cicatrisé leur sol nu (entre 1 et 100 %).

45 nouvelles places à feux ont été recensées. Ce chiffre est sensiblement le même que celui obtenu en 2001 (43 places à feux en août). Ceci indique que la situation n'a pas évolué sur ce plan malgré l'installation des 15 places à feu en dur. Une proposition pour poursuivre et étendre cette action de réhabilitation a été faite au Syndicat mixte Canigou Grand Site dans le cadre du projet d'Opération Grand site (OGS 2).



LE SITE DE PLA GUILLEM

La troisième phase d'extension des travaux de réhabilitation, mise en oeuvre en 2004, a consisté à traiter les zones pentues de la piste où ont été édifiés des barrages antiérosion (végétalisation des zones par ensemencement avec des graines de Fétuques locales (*Festuca airoides* et *F. eskia*) et protection par un géotextile). Ces zones sont situées aux entrées nord-est et sud-ouest de la piste et couvrent plus de 6 000 m². Les travaux ont été réalisés à l'automne 2004 par l'ONF (Service départemental des Pyrénées Orientales)

Concernant les zones réhabilitées en 2000, les suivis réalisés en 2005 confirment le rôle important du semis et du géotextile dans l'accélération du processus de végétalisation de la piste et soulignent le rôle bénéfique de la mise en défens sur le processus de végétalisation.

Concernant les zones réhabilitées en 2004, le suivi réalisé en 2005 montre une quasi absence de plantules sur l'ensemble des zones réhabilitées. Quatre principaux facteurs peuvent être à l'origine de cette très faible densité (pertes de graines semées par le ruissellement, faible taux de germination, forte mortalité estivale, instabilité du substrat).

Le nouveau plan de pâturage mis en place en 2003 (installation d'une clôture électrique empêchant la montée du bétail de Casteil sur le Pla et interdiction du pâturage sur Pla Guillem avant mi juillet) a été reconduit. Ces deux dispositifs commencent à avoir des effets bénéfiques bien visibles sur la végétation.



L'Outarde canepetière en Languedoc-Roussillon : opérations foncières, connaissance et amélioration des ressources alimentaires



Depuis 2003, l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* fait l'objet d'un plan national de restauration décliné en Languedoc-Roussillon par *Meridionalis*.

Dans ce cadre, le CEN L-R est chargé des aspects maîtrise foncière et ressources alimentaires.

En 2005, ce programme de conservation de l'Outarde s'est poursuivi par l'amélioration de la connaissance des ressources alimentaires pour l'Outarde avec le concours de l'OPIE L-R.

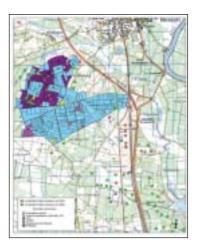
Un vaste porter à connaissance a été effectué auprès des collectivités concernées. En effet, le CEN L-R et *Meridionalis* ont élaboré un courrier destiné aux communes et communauté de communes les

informant de la présence de l'Outarde canepetière sur leur territoire afin qu'ils prennent en compte cet enjeu écologique remarquable dans leur schéma d'aménagement du territoire (PLU, SCOT, ...).

Concernant l'animation foncière, le CEN L-R s'est attaché, en partenariat avec la SAFER à mettre en veille foncière le secteur de Bessan-Vias dans l'Hérault, accueillant plus de 80 mâles chanteurs en 2005. Ce travail avec la SAFER a déjà permis d'acquérir par le CEN L-R 8 parcelles totalisant 4 ha au cœur de la zone de reproduction et d'hivernage de Bessan.

Une convention de gestion a été signée entre le CEN L-R et la Société de Chasse de Bessan pour les terrains en Réserves de chasse et ceux acquis par le CEN L-R.

Des cahiers des charges de gestion ont été attachés à des actes de ventes amiables. L'année 2006 verra la poursuite des opérations foncières favorables aux outardes et le début des travaux de gestion conservatoire en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de l'Hérault et de la Société de Chasse de Bessan.



Négociations foncières pour l'acquisition des zones humides à Vauvert (Gard)

Au cours de l'année 2005, le CEN L-R a conduit des négociations foncières avec la Commune de Vauvert suite à la mise en vente d'un lot de 2 parcelles totalisant une superficie de 2,6 ha au lieu-dit Gallician (Jasse du Valat).

Ce lot présente un très grand intérêt relatif au patrimoine naturel et au fonctionnement des zones humides. Il fait en effet partie du site RAMSAR « Petite Camargue –étang de l'Or », de la ZNIEFF « Complexe des Etangs du Scamandre et du Charnier » et du site Natura 2000 de la Camargue Gardoise fluvio-lacustre abritant un habitat naturel d'intérêt communautaire (pelouses humides et mégaphorbiaies). Une plante protégée au niveau national, la Nivéole d'été, y est présente.

Au niveau fonctionnel, le site constitue un entonnoir naturel essentiel pour évacuer, en cas de pluies torrentielles, toutes les eaux collectées par le valat de la Crosse vers l'étang du Charnier, permettant de limiter l'aggravation de l'inondation de Gallician.



Parcelle à Nivéole d'été

Compte tenu de la valeur du patrimoine naturel et de l'intérêt fonctionnel des zones humides, le CEN L-R s'est porté acquéreur de ce lot de parcelles. Cette opération qui doit mobiliser des fonds du MEDD et de l'Agence de l'Eau RM&C, devrait aboutir en 2006. Une fois l'acquisition réalisée le CEN L-R élaborera le plan de gestion des parcelles avec l'objectif de protéger les zones humides en y conduisant une gestion adaptée (fauche tardive, pâturage équin automne-hiver et charge limitée).

I 'animation partenariale

Pôle-relais « lagunes méditerranéennes » (Languedoc-Roussillon)



1/ Acquisition et mise à disposition des connaissances

- La base de données bibliographiques du pôle compte plus de 2500 références et continue à valoriser le fond documentaire des structures partenaires, DIREN, CELRL.
- Afin de mieux diffuser l'actualité, le pôle édite une lettre électronique « La lettre des lagunes » transmise à plus de 350 personnes et a créé une nouvelle rubrique sur les problématiques des milieux lagunaires.

2/ Promotion d'une gestion durable des lagunes méditerranéennes

Sensibilisation

<u>Journées mondiales des Zones Humides en</u> <u>Languedoc-Roussillon : un véritable succès !</u>

Les JMZH, coordonnées en L-R par le pôle, ont touché près de 1200 personnes. Une trentaine de structures les ont accueillies au cours des manifestations organisées du 1er au 6 février 2005 (conférences, sorties, expositions...). Pour la JMZH 2005, le pôle a édité le programme des manifestations des régions L-R et PACA en partenariat avec le groupe ACCOR.



<u>Participation du pôle lagunes à la Directive</u> <u>Cadre sur l'Eau (DCE)</u>

Le CEN L-R, dans le cadre du pôle, a participé à la grande consultation citoyenne sur l'eau. Plus de 350 personnes ont pu être sensibilisées avec 22 conférences, formations et animations portant sur la DCE, l'état des lieux des lagunes et la gestion des crues et des inondations.

Contribution aux démarches de suivi sur les zones humides

En s'associant au groupe de travail « Zones Humides », le pôle a contribué au bilan sur les mesures pertinentes pour la protection, la restauration et la reconquête des zones humides du bassin, en vue de lever les obstacles à l'atteinte du bon état, d'alimenter le futur SDAGE et de servir de base au prochain programme de l'Agence de l'Eau.

Formation des gestionnaires et transfert de connaissances

• Le pôle relais a repris l'animation du réseau des gestionnaires de lagunes méditerranéennes (ex-FOGEM) autour d'une charte d'adhésion et d'un programme remanié. • Le pôle relais est intervenu au séminaire sur "Eutrophisation des lagunes", organisé par le Réseau de Suivi Lagunaire et la Région. Les 3 interventions présentées par le pôle ont apporté aux gestionnaires des lagunes des connaissances sur des moyens de lutte contre la malaïgue.

Assistance technique aux collectivités territoriales

- Le pôle relais en appui technique aux maîtres d'ouvrages : Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, Le Syndicat Intercommunal RIVAGE et le SIBOJAÏ ont été lauréats de l'appel à projet « Erosion, Zones Humides, Aires de captages AEP » pour la mise en œuvre la loi Développement des Territoires Ruraux après avoir bénéficié de l'appui technique du pôle lagunes.
- Gestion conservatoire des populations de laro-limicoles sur 7 sites pilotes.

Le pôle lagunes a contribué à ce programme multipartenarial mené en majorité sur les terrains du Conservatoire du Littoral. Pour une meilleure sensibilisation du public, une plaquette d'information « Mieux connaître et protéger les laro-limicoles, oiseaux emblématiques du littoral méditerranéen » a été éditée, et un colloque est prévu pour fin 2006.

Valorisation des acteurs socio-économiques dans leur démarche de gestion durable

• Recueil des bonnes pratiques environnementales de la filière conchylicole : Souhaitant valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement lagunaire sur les mas conchylicoles, le pôle relais a dressé un diagnostic environnemental de la filière conchylicole de la lagune de Thau. Les analyses qualitatives et les enquêtes quantitatives seront mises en relation avec un recueil d'expériences au niveau national, avec les éléments juridiques, économiques et sociologiques spécifiques au bassin de Thau.

3) Sensibilisation des décideurs : rédaction d'une synthèse « Vers une gestion intégrée des lagunes »

Rassemblant depuis maintenant plus de trois ans des informations sur les lagunes méditerranéennes, leur gestion, leur préservation, les projets exemplaires menés sur ces milieux..., le pôle relais lagunes, à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a élaboré une synthèse pour produire un document « cadre » à l'attention des élus et décideurs orienté vers la gestion intégrée des lagunes.

Consensus et partenariat, la démarche contractuelle

L'intervention du CEN L-R sur les sites privilégie la recherche du consensus et du partenariat et la méthode contractuelle. Ces principes résultent de la charte du réseau des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels.

Le CEN L-R prend des initiatives concertées avec les communes, les organismes publics et les collectivités locales et territoriales, les propriétaires privés, et les principaux acteurs de la gestion des territoires, les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs, afin de mener à bien les actions de gestion et de conservation sur sites. Lorsqu'ils le souhaitent, ces acteurs sont associés à la gestion ou à la valorisation de ces sites.

Beaucoup d'actions conduites par le CEN L-R sont d'intérêt général. Elles s'inscrivent souvent dans le cadre de conventions-cadres. C'est le cas avec le Conservatoire du Littoral, avec la SAFER L-R, avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, avec la Station Biologique de la Tour du Valat.



Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée entre la DIREN L-R et le CEN L-R. Elle définit les actions conduites par le CEN L-R qui entrent dans le cadre des priorités de la politique environnementale de l'Etat en Région. Des conventions annuelles d'objectifs sont signées avec la Région Languedoc-Roussillon, les Départements de l'Hérault et du Gard.

Le CEN L-R entretient par ailleurs, des relations privilégiées avec les grands organismes gestionnaires, le Parc National des Cévennes, les Parcs naturels Régionaux de la Narbonnaise en Méditerranée, du Haut-Languedoc, l'Office National des Forêts, les associations gestionnaires des réserves naturelles. Il est associé à deux Opérations Grand Site dans la région, Canigou et Cirque de Navacelles.

Enfin, il collabore sur la plupart des dossiers avec les organismes scientifiques ou techniques (CNRS, INRA, Universités, Station Biologique de la Tour du Valat et Ecole Pratique des Hautes Etudes, Chambres d'Agriculture, Réseau Ferré de France).

La participation aux commissions administratives

Par son agrément régional, le CEN L-R contribue au travail de différentes commissions institutionnelles, de concertation ou d'expertises, en permettant d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans les décisions d'aménagement et de gestion des territoires.

Le CEN L-R est représenté dans les commissions suivantes :

- Commission Départementale d'Orientation Agricole de l'Hérault sur les CAD
- Commission Régionale de l'Agriculture Raisonnée et de la Qualification des Exploitations
- Comité Régional de suivi et d'évaluation du Plan de Développement Rural National
- Commission Départementale des sites de l'Hérault
- Comités de pilotage départementaux de sites Natura 2000 dans l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales
- Réseau des Espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon
- Commission Locale de l'Eau de la Basse Vallée de l'Aude et Lez-Mosson-Etangs palavasiens
- Orientations Régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats
- PEFC L-R (Ecocertification forestière, Pan European Forest Certification)
- Commission Départementale d'Aménagement Foncier (Hérault)
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (Hérault)
- Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers
- Comités de Bassin RM&C (Commissions géographiques Ardèche-Gard et Côtiers Ouest)



Communication et animation

Consultation du public dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau



Le CEN-LR a été retenu comme partenaire relais par l'Agence de l'Eau pour effectuer une sensibilisation du public à la nouvelle politique de l'eau qui concernera l'ensemble des citoyens européens. Notre travail a consisté à mettre en place des formations à destination du Grand Public et surtout des étudiants sur les enjeux de l'Eau pour les 10 prochaines années.

Ces formations ont été dispensées en BTS GPN, à l'ENSAM, à l'ENGREFF et dans les Hôtels ACCOR pour le Grand Public estivant. Elles avaient pour but de faire comprendre le contenu de cette directive européenne et de montrer ce qu'elle peut apporter concrètement en terme de préservation des zones humides (cas des lagunes) et en terme de gestion de la ressource (cas des inondations).

Ce travail de sensibilisation auprès des étudiants a été particulièrement apprécié et a fait l'objet d'une présentation lors de la journée de restitution de la campagne de consultation, organisée à Avignon par l'Agence de l'Eau.



Animations et chantiers nature

Tous les ans, l'ensemble des Conservatoires d'Espace Naturels de France ont deux temps forts autour d'animations et d'actions de terrain ouvertes à tous les publics.



Fréquence Grenouille 2005

Opération phare du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels, qui se déroule chaque année sur mars et avril. Au programme, sorties et animations à la découverte des amphibiens et des zones humides ; pour comprendre la valeur de ce patrimoine naturel et appréhender sa conservation.

En 2005, le CEN L-R a co-organisé avec des associations et structures partenaires 8 sorties de découverte sur le terrain pour tout public. Soixante personnes ont ainsi pu découvrir Crapaud des joncs, Pélobate à couteaux et autres Tritons marbrés. Nous remercions nos partenaires : l'Opération Grand Site Navacelles, le CIELM, les associations C.O.Gard, Arc'Avène, Kermit, La Cistude, Le Lièvre de Mars.



CHANTIERS D'AUTOMNE

Le Ce

CHANTIER d'AUTOMNE 2005

Les Conservatoires d'Espaces Naturels proposent annuellement des chantiers d'automne.

Ces actions, ouvertes aux adhérents et aux sympathisants, offrent l'opportunité de faire connaître des actions de gestion de milieux ainsi que de discuter sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel, avec le grand public.

Ainsi, le 19 novembre 2005 à l'étang de Valliguières c'est dans la bonne humeur et avec une grande efficacité que les 12 participants ont édifié près de 20 petits pierriers. Ces tas de pierres ont pour vocation de servir d'abris aux amphibiens comme le rarissime Triton crêté ; d'où le nom rapidement donné à ces édifices par nos architectes en herbe : «les tritonnières»

Le travail ne s'est pas arrêté là, puisque les peupliers qui colonisent le site ont eu la vie dure... en effet nombre de jeunes pieds ont été arrachés pour la bonne préservation de l'étang. Nous tenons naturellement à remercier une nouvelle fois l'ensemble des bénévoles qui ont participé à cette journée d'action. Ainsi que la municipalité de Valliguières qui nous a gracieusement mis à disposition du matériel.

Rapport d'activité du CDSL



Connaître

Inventaire des zones humides du Plateau de l'Aubrac - maître d'ouvrage : ONF

> cartographie et caractérisation des zones humides sur un périmètre total de 30 000 ha dont 15 000 ha couvert par le CDSL (281 zones humides répertoriées pour plus de 2000 ha)

Programme "Loire Nature" en Lozère

programme national porté par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

Volet 1

- > Communication auprès des partenaires et du comité de suivi ; coordination avec le programme national (séminaires/échanges entre opérateurs)
- > Inventaire des zones humides du haut bassin versant lozérien de l'Allier :
- finalisation de la prospection (périmètre total inventorié : 72 200 ha, 955 zones humides pour 3037 ha)
- Saisie informatique
- Note de synthèse et d'analyse
- Cartographie communiquée aux communes concernées

Volet 2

> Montage du dossier de mise en œuvre de travaux de gestion et restauration de tourbières

Inventaire des mares du Languedoc-Roussillon - maître d'ouvrage : CEN L-R ; coordinateur Lozère : CDSL

- > Repérage des mares sur cartes IGN.
- > Inventaire réparti entre l'ALEPE et le CDSL, basé notamment sur le bénévolat
- > Prospection de carrés-échantillons/sélection de 10 mares à prospecter finement en 2006
- > 85 mares identifiées et cartographiées

Gérer

Bilan des sites conventionnés au 31/12/05 : 12 sites en gestion représentant 154,71 ha.



Sagne 48

Seconde année de fonctionnement du service d'aide à la gestion des zones humides

> Objectif : développer une stratégie de gestion durable

et cohérente des zones humides à travers des conventions d'adhésion

> Missions : conseil, gestion, suivi, constitution et animation d'un réseau de gestionnaires -

service gratuit pour les gestionnaires et acteurs dans la gestion, organisation d'une formation destinée aux acteurs en charge de dossiers "zones humides"

bilan 2004/2005 : 2 adhésions pour 20,5 ha et projets de travaux sur 2 sites

Action test «zones humides de l'Aubrac»

maître d'ouvrage : COPAGE

> Objectif : préparation du prochain programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en testant de nouveaux outils financiers, de nouveaux contrats pour la gestion durable des zones humides. L'objectif est aussi de tester la capacité des structures à travailler ensemble



Document d'Objectifs «Plateau de Charpal»

- > Analyse écologique et hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats.
- > Participation à la réalisation des fiches habitats.

Document d'Objectifs «Montagne de la Margeride» - mise en oeuvre

> Réunions de travail pour la mise en œuvre du document.



Sensibiliser et valoriser

- 32 adhérents
- Diffusion de la lettre de liaison du Conservatoire
- Animations sur les sites en gestion : sortie orchidée
- Interventions/formation : scolaire (1 pour le LEGTA de la Lozère)



Divers

- Contrat d'Agriculture Durable : travail sur la mesure «gestion des prairies humides»
- Participation à des comités de pilotage dans le cadre de l'élaboration de documents d'objectifs Natura 2000 : Vallon de l'Urugne, Falaise de Barjac et Causse des Blanquets
- Réunion du Comité départemental Natura 2000 avec proposition de nouveaux sites et réunion de consultation sur lesdits sites.
- Participation au comité de pilotage du schéma départemental de gestion cynégétique.



Un plan de formation a été élaboré en début d'année et a permis à l'équipe du CEN L-R de suivre 78 jours de formations organisées par l'Atelier Technique des Espaces Naturels et d'autres organismes.

Crganigramme et composition du CEN L-R

A la fin de l'année 2005, le CEN L-R comptait 13 salariés dont 11 en CDI. Dans l'année Guillemette HUSSON a quitté la structure. Parallèlement cinq personnes, employées à plein temps, ont rejoint l'équipe entre 2005 et 2006: Xavier RUFRAY, Fabrice BOSCA, Sonia BERTRAND, Jérémie BARRET, Betty ZUMBO et Marie ROMANI.

Tous les salariés sont des scientifiques qui ont une formation universitaire en biologie et/ou écologie et environnement. Certains ont des compétences très spécialisées en flore, phytosociologie et en faune.

La Convention Collective Nationale de l'Animation est appliquée au CEN L-R.

Organigramme du CEN L-R (au 07/08/06)

Organigianine dd CEN E-R (au 07/08/06)					
	Coordination	n scientifique et administrativ	<u>re</u>		
	Claudi	e HOUSSARD, Directrice			
Sonia BERTRAND, Assistante de direction, foncier					
Gestion des sites, suivis scientifiques, expertises et inventaires		SIG – Bases de données	<u>Pôle relais lagunes</u> <u>méditerranéennes</u>	Communication et animation de réseau	
Fabrice BOSCA Chargé de mission agri-environnement Plan de restauration Aigle de Bonelli Mario KLESCZEWSKI Chargé de mission botanique – phytosociologie – habitats naturels Mohand ACHERAR Chargé de mission génie écologique – RNR Gardon Xavier RUFRAY Chargé de mission faune - ZNIEFF	Jérémie BARRET Chargé d'études botanique – habitats naturels Stéphanie GARNERO Chargée d'études Natura 2000 – RNR Gardon Thomas GENDRE Chargé d'études zones humides – faune Charlyne TILLIER Chargée d'études zones humides – inventaires Betty ZUMBO Chargée d'études ZNIEFF	Mathieu BOSSAERT Chargé d'études gestion de base de données ZNIEFF site Internet Charlyne TILLIER Chargée d'études SIG	Marie ROMANI Chargée de mission Nathalie BARRÉ Assistante documentation, site internet	Thomas GENDRE Chargé d'études communication - infographisme Sandrine GENTHON Chargée de mission animation du réseau des gestionnaires	
	Gest	ion comptable sociale			
		bilité, social, REVI Conseil			
	Commissariat	aux comptes, Saint Germes /	ADG		

Objet de l'association

L'association a une mission d'intérêt général sur la connaissance, la protection, l'acquisition et la gestion des espaces naturels, des espèces, de leurs habitats et des paysages, ainsi que sur la sensibilisation du public

Statut : Association loi 1901

Composition du conseil d'administration (AG du 18/06/2005)

Membres individuels élus

Louis-Dominique AUCLAIR, Olivier de CHANTERAC, Vincent CARBONELL, Jacques LEPART, Christian LEBRAUD, Thierry BONNET, François ROMANE, Olivier PILLET, Arnaud MARTIN

Membres associatifs élus

ACCM (Stéphan ARNASSANT), ALEPE (François LEGENDRE), CLAPE L-R (Claude LOUIS), CCN-PO (Joseph TRAVE), CO-GARD (Gilles BOUSQUET), ECCLA (Daniel CALLA), GOR (Yves ALEMAN), Les Ecologistes de l'Euzière (Marc SEGUIN), SPN L-R (J.Antoine RIOUX)

Membres associés (Membres de droit)

Jacques ROUSSEAU-DUSFOURD, Président d'ENF Christophe PROBST, Président du CDSL

Composition du bureau

Président, Jacques LEPART Vice-Président, Gilles BOUSQUET Secrétaire Général, François ROMANE Trésorier, Olivier PILLET Secrétaire Général Adjoint, Louis-Dominique AUCLAIR Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire (24/06/06) les membres du CEN L-R ont voté l'ouverture d'un collège de membres de droit accueillant en particulier la Région, les Départements et la DIREN L-R. Le collège des membres associés regroupe maintenant les autres collectivités territoriales et des structures gestionnaires du patrimoine

Composition du Conseil Scientifique

Gérard DUVALLET (*Ecologie Parasitaire, Entomologie,* CEFE) : Président François BOILLOT (*Ecologie végétale, Botanique*)

Marc CHEYLAN (Ecologie animale, EPHE)

Max DEBUSSCHE (Ecologie végétale et de la conservation, CEFE-CNRS)

André DIGUET (Sciences naturelles, Gestion RN de Roque-Haute)

Philippe FELDMANN (Ressources génétiques, Conservation de la biodiversité, CIRAD)

Gérard GUERIN (Pastoralisme, Institut de l'Elevage)

Paul ISENMANN (Ornithologie, CEFE-CNRS)

Joël MATHEZ (*Botanique*, Institut de Botanique)

François MESLEARD (*Ecologie végétale, zones humides,* Station Biologique de la Tour du Valat)

James MOLINA (Ecologie végétale, Botanique, CBNMP)

Marie Laure NAVAS (*Ecologie végétale*, Compétition, ENSAM-INRA)

Roger PRODON (Ecologie animale, EPHE)

Jacques SALABERT (*Botanique*, Société Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts-Cantons)

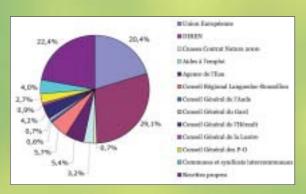
Cotisations

Personnes morales (association) : 45 euros ; Membres individuels : 15 euros ; les membres de droits sont exonérés de cotisation



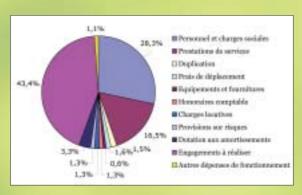
Le budget du CEN L-R s'établit pour l'année 2005, à **1 409 736€** hors contributions volontaires, avec un résultat de 2875,86 € affecté au fonds associatif. Le total du bilan s'établit à 1 282 298€.

Les produits



Produits: Le principal financeur est l'Etat par la DIREN L-R (29.14 % des produits en 2005). 22.4 % proviennent de prestations effectuées par le CEN L-R sous conventions. La Région a contribué au financement du CEN L-R à hauteur de 5,7%, les Départements à hauteur de 9.1 % (4,2 % pour le Département de l'Hérault).

Les charges



Charges: Les principaux postes de dépenses sont constitués par les frais de personnel (28.3 %) et les prestations de services commandées par le CEN L-R (16.5%).

Fonctionnement (107 000 € en 2005) : les conventions annuelles avec l'Etat et certaines collectivités

Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée entre la DIREN L-R et le CEN L-R (69 000 € en 2005). Elle définit les actions conduites par le CEN L-R qui entrent dans le cadre des priorités de la politique environnementale de l'Etat en Région. Des conventions annuelles d'objectifs sont signées avec la Région et les Départements de l'Hérault, du Gard et des Pyrénées-Orientales.

Investissement: Depuis 2003, les subventions d'investissement sont systématiquement enregistrées dans les fonds dédiés et permettent de disposer d'un état prévisionnel des comptes et de l'activité du CEN L-R, sur plusieurs années.

Accueil des étudiants stagiaires

Comme chaque année, l'équipe du CEN L-R a temporairement été renforcée par la présence d'étudiants en stage de longue durée, sur des thématiques plutôt transversales, représentant trois équivalent temps plein:

- Cécile MANHES sur la gestion de l'espace pastoral de la basse plaine de l'Aude et des basses Corbières,
- **Cédric BERGE** sur le receuil des bonnes pratiques environnementales pour la filière conchylicole de l'étang de Thau,
- **Jennifer AMSALLEM** en appui à la mise en oeuvre du programme d'actualisation et de modernisation des ZNIEFF,
- Jimmy EQUENOT sur le montage d'un projet de gestion de la chênaie verte sur la RNR du Gardon,
- **Hélène GUILLEN**, **Eric BRESSON** et **Virginie ROG** sur la conservation et la restauration des populations de Cistude d'Europe en Languedoc-Roussillon,
- Aline PETERMANN pour la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et de la flore remarquable sur le Causse du Larzac Héraultais.

L'équipe du CEN L-R les remercie vivement pour leur travail et pour leur investissement dans les missions qui leur ont été confiées.



Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon est affilié à la Fédération Nationale





Plusieurs partenaires soutiennent ses missions au travers de conventions :



































D'autres partenaires soutiennent des actions précises conduites par le CEN L-R :

- Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons
- Association Grand Site Navacelle
- Botanic
- Communauté d'agglomération du bassin de Thau
- Communauté d'agglomération de Montpellier
- Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Causses Méridionaux
- Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Commune de St-Paul-de-Fenouillet
- Carrières et Travaux du Sud-Ouest
- Fondation EDF
- Fondation de France

- Fondation Nature et Découverte
- Institut Européen du Développement Durable
- Meridionalis
- Office National des Forêts
- Parc National des Cévennes
- Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- Syndicat Mixte de Protection et de Gestion de la Camargue Gardoise
- Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude
- Syndicat Mixte des Gorges du Gardon
- Syndicat Mixte du Canigou

CEN L-R CDSL J.Fuselier G.Vidal

Crédits photos



Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon



Siège social

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) 474, allée Henry II de Montmorency 34000 Montpellier Tél. 04 67 29 99 71 cen-lr@wanadoo.fr www.cenlr.org

Antenne Lozère

Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL) 11 rue d'Aigues-Passes 48000 Mende Tél. 04 66 49 28 78 cdsl@wanadoo.fr

